

**Clientèle adulte hospitalisée**  
 Cette clientèle inclue les spécificités de chacune des spécialités

<b>Activité clinique</b>	<b>Évaluation de la communication et de la fonction oro-pharyngo-laryngée</b>		
<b>Intervenant(s) concerné(s)</b>	Orthophoniste	<b>Site(s) concerné(s)</b>	Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) *exceptionnellement à HSCO
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et rétablir une déglutition fonctionnelle ;</li> <li>• Évaluer les troubles acquis de la communication ;</li> <li>• Initier le traitement des troubles acquis de la communication ;</li> <li>• Établir des moyens/stratégies de facilitation de la communication ;</li> <li>• Évaluer les troubles de la voix et les troubles acquis de la parole ;</li> <li>• Initier le traitement des troubles de voix ;</li> <li>• Initier le traitement des troubles de la parole ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des moyens/stratégies compensatoires pour les troubles de la voix et de la parole ;</li> <li>• Évaluer le fonctionnement de la déglutition ;</li> <li>• Initier le traitement des troubles de la déglutition</li> <li>• Établir des moyens/stratégies compensatoires pour les troubles de la déglutition ;</li> <li>• Contribuer à établir l'étiologie des troubles oro-pharyngo-laryngés.</li> </ul>		
<b>Motifs de consultation et priorités</b>  <i>Délais de prise en charge visés selon priorité de consultation.</i> <i>Durée moyenne d'attente visée: 2 jours</i>	<p><b>Priorité 1: URGENTE (PEC 24-48 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dysphagie ***           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clientèle AVC - dépistage positif</li> <li>- Autres clientèles actuellement NPO sans soutien nutritionnel entéral ou parentéral</li> </ul> </li> <li>• Trouble du langage et de la communication - Clientèle AVC ;</li> <li>• Chirurgie de novo ayant un impact sur la fonction oro-pharyngo-laryngée ;           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trachéotomie ;</li> <li>- Laryngectomie ;</li> <li>- Autre ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Priorité 2: ÉLEVÉE* (PEC 72 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dysphagie *** en lien avec l'épisode de soins ou connue, mais détériorée et exacerbant le portrait médical           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clientèle NPO avec soutien nutritionnel entéral ou parentéral en cours</li> <li>- Clientèle PO</li> </ul> </li> <li>• Trouble de la communication en lien avec l'épisode de soins ou pour déterminer l'orientation :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouble du langage ou cognitivo-communicationnel (lié à une maladie neurodégénérative en phase aiguë) ;</li> <li>- Trouble de la parole (ex : dysarthrie) ;</li> <li>- Trouble de la voix (ex: dysphonie).</li> </ul> </li> </ul> <p><b>*N.B Tous ces critères seront réévalués en P1, selon la priorité du congé</b></p> <p><b>*** Référence pour Dysphagie (priorisation selon les critères ci-haut)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si repérage positif (selon la conduite à tenir en cas de repérage positif) ou dépistage positif</li> <li>• Chirurgie de novo ayant un impact sur la fonction oro-pharyngo-laryngée</li> </ul> <p align="center">▶ Référence possible via l'équipe médicale ou l'équipe PPCC de l'unité (AIC ou autres professionnels).</p>		
<b>Critères de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usager hospitalisé (HMR/HSCO) nécessitant une évaluation/intervention en orthophonie durant son séjour en soins aigus, selon les objectifs décrits précédemment ;</li> <li>• Usager considéré stable ; en cas d'instabilité médicale, de précautions ou contre-indications médicales à la réalisation de certaines évaluations ou activités, les informations doivent apparaître clairement sur la requête ;</li> </ul>		

<b>Critères d'exclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de PEC si dysphagie connue, stable avec plan d'intervention en place et/ou sévère avec acceptation des risques d'aspiration par pt/famille ;</li> <li>• Évaluation d'un trouble de la communication (langage, parole, voix, habiletés cognitivo-communicatives) pré-morbide, non exacerbée et sans impact sur l'orientation.</li> </ul>
<b>Limites/ critères de cessation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolution des symptômes ;</li> <li>• Atteinte des objectifs du plan d'intervention ;</li> <li>• Communication ou déglutition jugée fonctionnelle selon les choix de l'utilisateur ;</li> <li>• Usager sans potentiel de réadaptation et dont les progrès stagnent ;</li> <li>• Transfert vers les services de réadaptation ;</li> <li>• Congé de l'hôpital ;</li> <li>• Refus répété de collaboration de la part de l'utilisateur ;</li> <li>• Transfert en soins palliatifs ;</li> <li>• Changement de la condition médicale de l'utilisateur.</li> </ul>
<b>Sources</b>	<p>Fiche du CIUSSS Nord de l'île de MTL  Fiches cliniques Orthophonie du CISSS de Lanaudière  Orthophonie-demande de consultation-clientèle adulte hospitalisée (CEMTL)  Protocole sur la prise en charge interdisciplinaire en dysphagie, CIUSSS-EMTL, septembre 2023</p>

